

219C2721 FR0011027135-FS1119

13 décembre 2019

## Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

## PATRIMOINE ET COMMERCE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 11 décembre 2019, complété par un courrier reçu le 12 décembre, le groupe familial Vergely a déclaré avoir franchi en baisse, le 6 décembre 2019, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société PATRIMOINE ET COMMERCE et détenir 1 159 799 actions PATRIMOINE ET COMMERCE représentant 2 333 598 droits de vote, soit 8,35% du capital et 9,74% des droits de vote de cette société<sup>1</sup>, selon la répartition suivante:

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Eurepa DEV <sup>2</sup>	458 529	3,30	917 058	3,83
Pentagone Holding <sup>3</sup>	692 289	4,98	1 398 578	5,84
Philippe Vergely	8 980	0,06	17 960	0,07
Marie-Noëlle Vergely	1	ns	2	ns
Total groupe familial Vergely	1 159 799	8,35	2 333 598	9,74

Ce franchissement de seuils résulte d'une donation d'actions PATRIMOINE ET COMMERCE détenues par M. Philippe Vergely au profit de ses enfants et petits-enfants.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 13 896 510 actions représentant 23 965 939 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Contrôlée par M. et Mme Philippe Vergely.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Contrôlée par la société Eurepa DEV, elle-même contrôlée par M. et Mme Philippe Vergely.